

**Présentation des mesures projetées dans le cadre du
Schéma Départemental des Collèges 2013-2023**

La Loi du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales a confié au Conseil Général la responsabilité de définir et proposer les évolutions à apporter à la densité du réseau des collèges publics ainsi qu'à leurs secteurs de recrutement.

L'article L 213-1 du Code de l'Education dispose qu'après avoir recueilli l'avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale et en tenant compte des critères d'équilibre démographique, économique et social, le Département arrête la localisation des collèges, leur capacité d'accueil, leur secteur de recrutement et le mode d'hébergement des élèves.

En 2008, l'Assemblée Départementale a arrêté un Schéma Départemental des Collèges (SDC) pour la période 2009-2013 qui a défini les orientations permettant d'offrir à la jeunesse mosellane un cadre d'accueil propice au déroulement d'une scolarité dans les meilleures conditions.

Ce SDC comprenait plusieurs volets dont un plan pluriannuel d'investissement de 200 M€ destiné à améliorer les modalités de scolarisation, tant sur le plan du bâti que de la fonctionnalité et de l'adéquation avec les exigences pédagogiques du moment.

Près de cinq ans après l'adoption de ce schéma et en dépit d'une situation contrainte pour les finances des collectivités locales, la quasi totalité des opérations décidées en 2008 est aujourd'hui achevée ou en phase opérationnelle arrêtée à des degrés divers : études de faisabilité finalisées pour les cas les plus délicats, maîtrises d'œuvre désignées ou travaux en cours d'exécution.

Un bilan de ce schéma a été présenté à l'Assemblée départementale début 2013 (cf. rapport joint au présent envoi) et cette dernière a décidé de poursuivre une action volontariste en faveur des collèges.

Un nouveau plan pluriannuel d'investissement de l'ordre de 450 M€ sur dix ans lui sera donc proposé au vote en juin 2013.

Cette nouvelle mobilisation départementale s'articule autour de principes clairs fondés sur l'intérêt des collégiens et de leurs familles, à savoir, la proximité, l'ancrage des établissements sur leurs territoires et l'amélioration qualitative des conditions de scolarisation pour le déploiement d'une pédagogie adaptée et moderne.

L'exigence de proximité vise à faciliter la vie des collégiens. Elle conduit à esquisser une attitude déterminée de préservation et de confortation des établissements implantés en milieu rural ou au cœur de zones urbaines sensibles.

L'exigence d'ancrage sur les territoires affirme, quant à elle, la place des collèges comme point d'appui structurant pour la population et la vie d'un territoire ainsi que l'intérêt de la sectorisation scolaire pour créer un cadre propice tant à la continuité CM2-6^e qu'à la promotion de la mixité sociale.

L'exigence de modernisation répond aux défis qui sont ceux de l'éducation et de la société aujourd'hui. Elle doit retranscrire dans le fonctionnement et la conception des établissements tout à la fois l'évolution des pratiques pédagogiques avec une banalisation du numérique, le développement des stratégies d'individualisation des apprentissages et

d'autonomisation des élèves, une réponse aux enjeux sociétaux globaux que sont la promotion de l'équilibre et de la qualité nutritionnels, la réduction de l'empreinte carbone et l'efficacité énergétique.

Dans ce cadre, il est proposé de soumettre à Monsieur le Préfet de la Moselle des évolutions à apporter au réseau départemental des collèges publics, de manière à en assurer l'adaptation aux réalités démographiques, pédagogiques et économiques des différents territoires.

Il doit être rappelé en effet que, de 52 054 collégiens scolarisés dans les établissements publics en 2000, ce chiffre a été ramené à 41 513 à l'occasion de la rentrée de septembre 2012, soit une diminution de plus de 10 500 élèves (-20.3 %) qui laisse apparaître une réelle surcapacité d'accueil du potentiel départemental.

S'ajoute à cela que les perspectives d'évolution de la démographie scolaire en Moselle restent orientées à la baisse sur le long terme.

Le Bassin de Thionville-Hayange : Propositions

1. Au niveau de la commune de Thionville :

Collège P. Valéry :

La situation du collège P. Valéry est sensible à plus d'un titre.

C'est un établissement à structure métallique, sans service de demi-pension sur site, dont le secteur de recrutement se limite à deux écoles élémentaires, qui a perdu près de 50 % de ses effectifs depuis 2000 pour devenir le plus petit collège urbain de Moselle avec 179 élèves, et qui affiche un taux d'occupation inférieur à 50 %.

Il présente de surcroît un faible niveau de mixité sociale et pâtit de l'attractivité de l'enseignement privé et des mesures d'assouplissement de la carte scolaire.

Sans remettre à aucun moment en cause le travail exemplaire de l'équipe pédagogique de ce collège, la stratégie pluriannuelle de renforcement de l'enseignement public au niveau de l'agglomération thionilloise amène à proposer la fermeture du collège P. Valéry à compter de la rentrée de septembre 2014.

La justification de cette proposition est à la fois pédagogique, sociale, technique, environnementale et économique.

Pédagogique car le collège P. Valéry ne présente plus une « masse critique » suffisante en termes d'effectifs pour maintenir une équipe pédagogique complète.

Sociale car le report des élèves de cet établissement vers les collèges Charlemagne et H. Boucher permettra d'améliorer la mixité sociale au niveau de ces deux établissements.

Technique et environnementale car les états structurel et fonctionnel du collège P. Valéry ne permettent plus d'offrir à court terme à ses élèves des conditions d'accueil répondant aux standards actuels et nécessiteraient une reconstruction totale.

Economique car, dans un contexte de crise et de raréfaction des possibilités d'investissement, la priorisation et les choix - pour difficiles qu'ils soient - sont d'autant plus impérieux.

Une reconstruction du collège P. Valéry impliquerait d'y consacrer de l'ordre de 15 M€ pour un établissement de moins de 200 élèves en milieu urbain à forte densité d'établissements, alors qu'à moins d'un kilomètre les places vacantes requises existent.

Cités scolaires Charlemagne et H. Boucher :

En cas de validation de la proposition de fermeture du collège P. Valéry, l'école élémentaire Saint-Hubert serait intégrée au secteur de recrutement du collège Charlemagne et l'école élémentaire La Petite Saison au secteur de recrutement du collège H. Boucher.

Ces établissements verraient ainsi leurs viviers durablement confortés, tout en limitant leur capacité d'absorption de dérogations, ce qui aura, par ricochet, des répercussions positives sur les effectifs d'autres collèges publics de l'agglomération.

En cas d'accord, l'effort d'investissement du Département porterait alors sur les cités scolaires de Thionville.

Le Conseil Régional de Lorraine a en effet des projets de restructuration d'ampleur des cités scolaires Charlemagne et H. Boucher. La participation du Département au financement de ces travaux sera d'autant plus substantielle que le nombre de collégiens qui y seront scolarisés sera important.

Il est proposé, dès lors, de poursuivre les négociations avec la Région Lorraine en vue d'engager ces projets dans une phase opérationnelle et d'accélérer plus particulièrement la mise en œuvre de la restructuration de la cité scolaire H. Boucher, dont le montant peut être estimé à 45 M€. La part incombant au Conseil Général serait de l'ordre de 15 M€.

Pour la cité scolaire Charlemagne, la priorité serait donnée à la mise en accessibilité du bâtiment « Collège », sachant que d'autres travaux techniques de confortement sont à envisager à terme, pour un montant de près d'1 M€ pour la partie dévolue aux collégiens.

Collège La Milliaire :

La situation du collège La Milliaire de Thionville est, quant à elle, en cours de confortation technique et fonctionnelle avec la restructuration complète des ateliers de la SEGPA et la reprise programmée des pôles technologique et scientifique en 2014-2015.

Pour clarifier la sectorisation scolaire applicable à la ville de Thionville et veiller à améliorer la continuité CM2-6^e, il est suggéré d'adopter comme principe que les limites des secteurs de recrutement des collèges coïncident avec celles établies par la Commune pour les aires de recrutement des différentes écoles élémentaires.

La déclinaison de ce principe amènerait à appliquer une sectorisation scolaire pour les collèges thionvillois telle que détaillée en annexe au présent document.

2. Au niveau de l'arrondissement de Thionville-Est :

Pour accompagner l'expansion démographique observée au Nord et à l'Est de l'agglomération, le Conseil Général a engagé la reconstruction du collège de Kédange-sur-Canner pour un montant de 20 M€ ainsi que la restructuration du collège d'Hettange-Grande qui s'achèvera en 2016, pour un montant global estimé à 3,5 M€.

Au terme de ces opérations, la capacité d'accueil de ces deux établissements se trouvera accrue.

Collège J-M. Pelt d'Hettange-Grande :

Compte-tenu de cette perspective et des difficultés ressenties par la communauté éducative du collège J-M. Pelt issues d'un fonctionnement éclaté entre deux sites, il est proposé de scolariser l'ensemble des collégiens originaires du secteur de recrutement de cet établissement sur un site unique et d'engager la procédure de désaffectation du service public de l'Education du site de Volmerange-lès-Mines.

Dans l'hypothèse d'une validation de cette option, les 150 à 200 enfants originaires des communes de Kanfen, Volmerange-lès-Mines, Zoufftgen et Escherange pourraient être scolarisés au niveau du site d'Hettange-Grande à compter de la rentrée de septembre 2016.

Collège Ch. Péguy de Cattenom :

Pour compléter le plan d'actions départemental pour ce territoire, la reconstruction du collège de Cattenom avec une capacité d'accueil portée de 320 à 400 élèves sur une nouvelle parcelle de son ban communal serait réalisée.

L'actuel collège est en effet un établissement à structure métallique qui présente, de surcroît, une situation de sureffectif qui devrait s'accroître dans les années à venir, compte tenu des évolutions démographiques observées sur ce secteur.

3. Au niveau des vallées de la Fensch et de l'Orne :

Dans le cadre de l'adoption du SDC 2009-2013, le Conseil Général a approuvé les principes de restructuration des collèges d'Amnéville et de Moyeuvre-Grande, pour un montant respectif de 10,3 M€ et 10 M€.

Il est proposé à l'Assemblée Départementale de confirmer la réalisation de ces deux opérations.

Ce territoire est également en passe d'être concerné par plusieurs rénovations de services de restauration scolaire (collèges d'Algrange, Uckange, Florange) en vue de leur transformation en sites terminaux en liaison froide avec la cuisine centrale de Vitry-sur-Orne dont les travaux s'achèveront à l'automne 2013.

Afin de parfaire le maillage en collèges accessibles entre la vallée de la Fensch et le Pays-Haut d'une part, et d'apporter des solutions techniques pérennes aux établissements à structure métallique de cette partie de la Moselle d'autre part, les reconstructions des collèges M. Curie de Fontoy et Hurlevent d'Hayange seraient réalisées.

Collège M. Curie de Fontoy :

Le site du collège de Fontoy est partiellement concerné par des problématiques d'affaissement minier. La capacité d'accueil de cet établissement ne serait pas modifiée. Il s'agirait d'un collège calibré pour scolariser 400 élèves en filières générales et une soixantaine en SEGPA, étant précisé que ses ateliers ont déjà été restructurés. Au vu de ces éléments, le montant de l'opération peut être estimé à 18 M€.

Collège Hurlevent d'Hayange :

Pour la reconstruction du cet établissement, la capacité d'accueil serait ramenée de 846 actuellement à 600 élèves, de manière à assurer une meilleure adéquation avec les besoins réels de son secteur de recrutement qui resterait, quant à lui, inchangé.

Dans le cadre du montage de cette opération, des négociations avec le Conseil Régional de Lorraine sont envisagées en vue d'examiner des possibilités de mutualisation d'équipements, voire de réutilisation de parcelles du lycée technique des Grands Bois qui jouxte l'actuel site du collège Hurlevent. Le montant de l'opération est également estimé à 18 M€, mais sera affiné en fonction des réutilisations possibles.

Collège E. Zola d'Audun-le-Tiche :

Pour ce collège qui présente également une structure métallique, des études prospectives quant aux retombées à attendre du projet Esch-Belval en termes de population de part et d'autre de la frontière vont être diligentées.

Elles aideront le Conseil Général à mieux cerner la capacité d'accueil ainsi que la localisation idéale à prévoir pour un futur collège, dans la mesure où il est d'ores et déjà évident que la parcelle actuelle du collège E. Zola empêche, du fait de sa topographie, toute reconstruction sur site ou mise en accessibilité.

Le Bassin Houiller : Propositions

1. En matière de sectorisation scolaire :

De manière à tirer toutes les conséquences de la fusion administrative qui sera opérée en septembre 2013 entre les établissements de Freyming-Merlebach, l'actuel secteur de recrutement du collège A. Fournier sera intégré à celui du collège A. Camus.

Cette disposition ne fera pas obstacle à ce que les collégiens poursuivent normalement leur scolarité au niveau du site A. Fournier au cours de la prochaine année scolaire, jusqu'à sa fermeture définitive en septembre 2014.

Pour améliorer la continuité CM2-6^e et rendre plus intelligible la sectorisation scolaire applicable aux communes dont les bans communaux sont partagés entre plusieurs collèges publics (Saint-Avold, Faulquemont, Créhange, Forbach et Stiring-Wendel), le Conseil Général prévoit d'engager les études et la concertation qui permettront, à terme, de préciser pour chacun de ces établissements la liste des écoles constitutives de leurs viviers.

Le principe directeur à observer pour ces clarifications serait que l'intégralité de l'aire de recrutement de chaque école relève du secteur d'un unique collège public.

2. En matière d'évolution du réseau des collèges :

Le réseau des collèges du Bassin Houiller a fait l'objet depuis 2009 de plusieurs mesures d'optimisation destinées à améliorer les conditions pédagogiques et matérielles d'enseignement des communautés éducatives concernées avec la fusion des collèges de Freyming-Merlebach et celle des collèges de Creutzwald.

Une stabilisation de ce réseau tel qu'il ressort de la mise en œuvre de l'intégralité des mesures adoptées dans le cadre du SDC 2009-2013 est proposée.

Aucune fusion ou fermeture supplémentaire d'établissement n'y interviendrait bien que le nombre de places vacantes reste conséquent au niveau du Bassin Houiller.

3. En matière de travaux et d'investissements :

Compte tenu de sa structure métallique, de la nécessité d'en conforter l'attractivité et de l'impossibilité de rendre accessible les collèges de Forbach, Petite-Rosselle et Behren-lès-Forbach, le principe d'une reconstruction sur site du collège de Stiring-Wendel avec une capacité d'accueil ramenée de 817 à 500 places, pour un montant estimé à 20 M€, sera soumis à l'Assemblée départementale.

Des études seront également menées pour identifier les solutions les plus pertinentes qui permettront d'arbitrer entre une restructuration lourde ou une reconstruction sur site ou sur un autre terrain du collège La Carrière de Saint-Avold.

L'aire métropolitaine de Metz : Propositions

1. En matière de sectorisation scolaire à l'horizon 2014 :

Collège de Verny :

Compte-tenu de sa prochaine ouverture, il devient nécessaire d'arrêter la composition définitive du secteur de recrutement de l'établissement qui trouvera à s'appliquer à compter de la rentrée 2014, de manière à pouvoir anticiper dès à présent la répartition de postes d'ATTEE ou la réorganisation induite des circuits de transport scolaire.

Il est donc proposé que le secteur de recrutement du collège de Verny comprenne l'ensemble des communes composant l'actuel secteur de recrutement du collège P. Verlaine de Metz (cf. détail dans l'annexe au présent rapport), à l'exception des communes de Peltre, Chesny, Jury et Mécleuves.

Collège P. Verlaine de Metz :

De manière à conforter les effectifs du collège P. Verlaine, l'intégration à son secteur de recrutement à compter de septembre 2014 des communes de Pouilly et Fleury actuellement rattachées au collège J. Mermoz de Marly est envisagée.

Le secteur de recrutement du collège P. Verlaine se composerait ainsi du quartier de Metz-Magny et de 6 autres communes (Peltre, Chesny, Jury, Mécleuves, Fleury et Pouilly).

Centre-ville de Metz :

Au niveau du centre-ville de Metz, la sectorisation scolaire est relativement atypique.

Cette situation résulte :

- d'écoles élémentaires dont l'aire géographique de recrutement est partagée entre plusieurs collèges au moment de l'affectation des élèves en 6^e,
- de l'existence d'aménagements locaux à la sectorisation permettant d'être scolarisé sans dérogation dans un autre établissement que le collège de rattachement,
- d'une configuration où deux collèges accolés l'un à l'autre (collèges Barbot et G. de la Tour) partagent un seul et même secteur de recrutement.

Afin de clarifier la sectorisation scolaire applicable au centre de l'agglomération (Metz et Longeville-lès-Metz) et d'améliorer la continuité CM2-6^e, il est suggéré de poser comme ligne de conduite que les limites des secteurs de recrutement des collèges coïncident exactement avec celles établies par les Communes pour les aires de recrutement des écoles primaires.

En cas d'accord, la déclinaison de ce principe conduirait à mettre en œuvre une sectorisation scolaire détaillée en annexe au présent document.

2. En matière d'évolution du réseau des collèges :

Collège de Montigny-lès-Metz :

La commune de Montigny-Lès-Metz est la 3^{ème} ville de Moselle et plus de 800 collégiens y sont domiciliés, mais seuls 180 sont actuellement scolarisés dans un établissement public implanté sur son ban communal, à savoir l'annexe du collège G. de la Tour, pendant que près de 300 fréquentent l'institution privée Jean XXIII.

Les autres se répartissent, en application de la carte scolaire, entre les collèges Barbot et G. de la Tour de Metz, J. Mermoz de Marly et L. Armand de Moulins-Lès-Metz.

Afin de mettre un terme à cette dispersion de la population scolaire montignienne sur 5 sites d'enseignement public, la construction d'un nouvel établissement de 500 places implanté au niveau des emprises des anciennes casernes du quartier Lizé serait proposée.

La construction d'un équipement implanté au cœur de la ville et plus aisément accessible par les populations montigniennes que les collèges de Metz, de Marly ou de Moulins-Lès-Metz est de nature à renforcer l'attractivité de l'enseignement public sur le ban de Montigny-Lès-Metz.

Elle permettrait aussi le rattachement au secteur de recrutement de l'établissement de la quasi-totalité des écoles montigniennes pour en faire le collège unique de la ville.

Collèges G. de la Tour de Metz et L. Armand de Moulins-Lès-Metz :

Le corollaire de cette création amènerait, le cas échéant, à proposer à Monsieur le Préfet de la Moselle de différer la fermeture de l'annexe montignienne du collège G. de la Tour jusqu'à l'achèvement complet des travaux proposés et de prononcer - à cette même échéance - la fermeture du collège L. Armand de Moulins-Lès-Metz qui ne scolarise plus que 265 élèves dont un cinquantaine en SEGPA et présente un état technique dégradé.

En cas de validation de cette option, il est également proposé que l'Assemblée Départementale étudie et se prononce, à l'horizon 2018, sur l'opportunité d'opérer une fusion administrative et pédagogique entre le site messin du collège de la cité scolaire G. de la Tour et le collège Barbot qui lui est adjacent.

L'attention doit être attirée sur le fait que le site de l'ancien collège G. Bernanos ne peut être qualifié pour devenir le collège unique de Montigny-Lès-Metz en raison de sa position géographique éloignée des principaux axes de communication de la ville, d'une capacité d'accueil insuffisante et de l'impossibilité d'y construire un nouvel externat et un service de restauration scolaire.

A la prise d'effet de l'ensemble de ces mesures d'évolution du réseau des collèges (2018), des aménagements complémentaires à la sectorisation scolaire seront requis, dont la réorientation des 2 écoles constituant l'actuel secteur de recrutement du collège L. Armand.

L'école du quartier Préville de Moulins-Lès-Metz serait ainsi intégrée au secteur de recrutement du collège J. Mermoz de Marly et l'école J. Cressot de Montigny-Lès-Metz, rattachée au nouveau collège de la ville.

Il n'apparaît en effet pas possible d'envisager un report des élèves domiciliés sur la rive droite du ban communal de Moulins-Lès-Metz vers l'autre collège de la ville, implanté rive gauche, compte-tenu de la coupure physique entre les deux parties de la ville constituée par la Moselle, une voie ferrée, une autoroute.

3. En matière de travaux et d'investissements :

Collèges Arsenal et Ph. de Vigneulles de Metz :

Dans le cadre du SDC 2009-2013, l'Assemblée Départementale avait voté les restructurations des collèges messins Ph. de Vigneulles et Arsenal.

Si des travaux ont été menés pour ce dernier avec la réalisation d'un internat et d'une nouvelle demi-pension, l'externat reste à restructurer.

Le maintien des engagements précédemment souscrits en faveur des restructurations des externats de ces deux collèges est proposé à moyen terme.

Collèges P. Valéry de Metz et J. Bauchez du Ban Saint-Martin :

Quant aux collèges à structure métallique P. Valéry de Metz et J. Bauchez du Ban Saint-Martin, il est proposé de prévoir leur reconstruction ou restructuration avec une capacité de 600 élèves.

Le nouveau collège du Ban Saint-Martin serait réalisé sur une parcelle attenante à sa localisation actuelle, pour un montant de 20 M€.

Pour le collège P. Valéry, l'externat serait restructuré sur site afin de maintenir la mutualisation des équipements opérée avec le lycée professionnel J-V. Poncelet, pour un montant restant à estimer lors des études qui seront engagées.

La perspective de ces travaux est de nature à conforter l'image et l'attractivité de cet établissement implanté au niveau du quartier de Metz-Borny mais dont l'essentiel du secteur de recrutement est constitué de communes allant de Metz à Courcelles-Chaussy.

A ces opérations qui s'inscrivent dans la continuité du SDC 2009-2013, s'ajouteraient, d'une part, la restructuration partielle du collège Barbot et, d'autre part, la construction d'un nouvel établissement sur le ban communal de Montigny-Lès-Metz, pour un montant global de 20 M€.

Le Bassin de Sarrebourg-Sarrequemines : Propositions

1. En matière de sectorisation scolaire :

Avec 663 élèves, le collège P. Messmer de Sarrebourg continue de présenter le plus fort taux d'occupation de Moselle (160 % en 2012).

Cette situation génère des contraintes de fonctionnement notamment au niveau de la fréquentation du service de restauration scolaire du lycée professionnel attendant qui assure l'hébergement des collégiens demi-pensionnaires.

L'achèvement des travaux de restructuration du collège de la cité scolaire Mangin avec une capacité de son externat portée à 750 élèves et l'intérêt qu'il y aurait à conforter les effectifs du collège d'Hartzviller (260 élèves en septembre 2012) offrent des opportunités pour desserrer la contrainte de sureffectif qui caractérise le collège P. Messmer.

Collège de la Vallée de la Bièvre d'Hartzviller :

L'intégration au secteur de recrutement du collège d'Hartzviller des communes de Schneckenbusch et Brouderdorff à compter de la rentrée scolaire de septembre 2013 est proposée.

Ces communes ont exprimé leur adhésion à ce projet par des motions adoptées par leurs conseils municipaux respectifs. Une quarantaine d'élèves de la 6^e à la 3^e viendraient ainsi conforter cet établissement rural et délester d'autant le collège P. Messmer.

Collèges Mangin et P. Messmer de Sarrebourg :

Une redéfinition du partage du ban communal de Sarrebourg entre les secteurs de recrutement des deux collèges publics qui y sont implantés est également proposée.

Il s'agit d'y transposer un principe similaire à celui préconisé pour les autres agglomérations mosellanes et de faire coïncider les limites de ces secteurs avec celles des aires de recrutement des écoles arrêtées par les communes de manière à améliorer la continuité CM2-6^e.

Décliné à Sarrebourg, ce principe amène à proposer de rattacher trois des quatre écoles élémentaires de la ville au secteur de recrutement du collège Mangin et la dernière au collège P. Messmer, tel que précisé dans l'annexe au présent document, pour une mise en œuvre aux nouvelles admissions en 6^e à partir de la rentrée 2013.

A terme, cette mesure permettrait de scolariser environ 60 élèves supplémentaires de la 6^e à la 3^e au niveau du site Mangin en lieu et place du site P. Messmer qui serait ainsi soulagé d'une centaine de collégiens en cas de validation de ces deux propositions.

Collèges de Sarreguemines :

Au niveau de Sarreguemines, une réflexion comparable à celle menée à Sarrebourg serait engagée avec la Municipalité.

3 collèges publics et un établissement d'enseignement privé sont implantés sur le ban de la commune de Sarreguemines.

Alors que le secteur de recrutement du collège Fulrad se compose uniquement d'une partie de la ville de Sarreguemines, ceux des collèges du Himmelsberg et J. Jaurès intègrent, respectivement, 6 et 10 autres communes.

Outre la clarification de la sectorisation scolaire qu'il semble souhaitable d'y mener, cette démarche pourrait aboutir à un rééquilibrage des effectifs entre les collèges de la ville dont deux présentent des situations de sureffectif au profit du collège J. Jaurès.

Collège de Rohrbach-Lès-Bitche :

Au niveau de la commune de Kalhausen dont les collégiens relèvent en principe d'une scolarisation au niveau de Sarreguemines, seuls 5 collégiens fréquentent effectivement leur collège de rattachement tandis que les autres sont scolarisés, par dérogation, au collège de Rohrbach-Lès-Bitche géographiquement plus proche.

Compte-tenu du faible impact d'une telle mesure et de l'appartenance de cette commune au bassin de vie de Rohrbach-Lès-Bitche, il est proposé de réserver une suite favorable à la motion présentée par son Conseil Municipal et d'intégrer officiellement la commune de Kalhausen au secteur de recrutement du collège de Rohrbach-Lès-Bitche à compter de la rentrée 2013.

2. En matière de travaux et d'investissements :

Collège de la Vallée de la Bièvre d'Hartzviller :

De manière à accompagner les projets de resectorisation précités, le projet de restructuration du collège d'Hartzviller adopté dans le cadre du SDC 2009-2013 serait recalibré pour atteindre un montant de 2 M€.

Collège Fulrad de Sarreguemines :

Au niveau de la ville de Sarreguemines, le maintien du projet de restructuration du collège Fulrad de Sarreguemines pour un montant de 3,7 M€ est proposé, ainsi que le principe d'une participation à la rénovation de la demi-pension du lycée professionnel S. Lazard portée par le Conseil Régional de Lorraine.

Cité scolaire de Phalsbourg :

Dans le cadre des partenariats à conclure avec la Région Lorraine, le Conseil Général prévoit également l'engagement de négociations aux fins de connaître sa position quant à une participation aux travaux à mener au niveau de la demi-pension puis des externats de la cité scolaire de Phalsbourg.